

## **Forum des Elus Locaux et Régionaux d'Afrique préparatoire à la COP22**

### **Villes et Territoires, acteurs incontournables de la mise en œuvre de l'Agenda international sur le Climat**

Cotonou, Bénin, 8-10 septembre 2016

#### **DÉCLARATION DE COTONOU**

**Nous, élus locaux et régionaux d'Afrique**, réunis du 8 au 10 septembre à Cotonou en vue de contribuer aux travaux de la 22<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques qui se déroulera du 7 au 18 novembre 2016 à Marrakech, Maroc (COP22), et plus spécifiquement, de préparer la position commune des collectivités territoriales d'Afrique qui sera présentée lors du Sommet des élus locaux et régionaux organisé le 14 novembre 2016 dans le cadre de la COP22,

#### **Adoptons la Déclaration qui suit :**

**1.** Nous apprécions à sa juste mesure la portée universelle de l'Accord conclu à Paris en décembre 2015 dernier lors de la 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et l'avancée décisive que cet Accord a permis de réaliser dans la prise de conscience de la communauté de destin de l'ensemble de l'humanité face aux impacts négatifs déjà vécus et aux risques d'accélération des dérèglements climatiques et des catastrophes associées qu'entraînerait un réchauffement climatique non contenu en dessous de 2°C et si possible 1,5°C d'ici 2100. Nous encourageons tous les Etats Africains à ratifier l'Accord de Paris pour son entrée en vigueur d'ici à l'ouverture de la COP22.

**2.** Nous appuyons et nous nous associons à l'ensemble des engagements souscrits par les collectivités territoriales dans leurs déclarations successives au cours du cycle de négociations 2015-2016, y compris la Charte d'Adaptation de Durban (décembre 2011) ; la Déclaration du Sommet des Villes et Régions d'Afrique de Yamoussoukro (25 juin 2015) ; la Déclaration du Sommet Mondial Climat & Territoires de Lyon (2 juillet 2015) ; la Déclaration de la Ville de Paris lors du Sommet des Leaders Locaux pour le Climat (4 décembre 2015).

**3.** Nous nous engageons à adhérer massivement à la Convention Mondiale des Maires pour le Climat et l'Energie, et à mettre en œuvre ses recommandations et prescriptions, pour marquer notre détermination à prendre une part active dans la mobilisation internationale contre le changement climatique. Nous demandons cependant que dans cette initiative l'Afrique soit considérée comme une, et en conséquence, qu'il n'y ait qu'un seul chapitre africain de la Convention.

**4.** Nous rappelons que l'Afrique, qui représente 15% de la population mondiale en 2015 et qui en représentera 40% à l'horizon 2100, ne pèse que 3% de la consommation mondiale d'énergie. Nous demandons en conséquence que la question de la fracture énergétique de l'Afrique fasse partie intégrante des priorités de l'agenda de la COP 22, tant l'énergie est essentielle aussi bien pour la transformation des économies locales pour construire la résilience de nos territoires et le développement durable et bas carbone, mais aussi pour l'attractivité et l'amélioration de la vie dans nos territoires. C'est pourquoi nous nous engageons à contribuer, à travers nos plans et budgets locaux, à la mise en œuvre de l'initiative africaine pour les énergies renouvelables.

**5.** Nous soulignons aux Etats et à la Communauté internationale le rôle incontournable des villes et territoires pour traduire sur le terrain les Contributions Déterminées au niveau National (CDNs) présentées par les Etats comme piliers de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Nous insistons sur la nécessité de territorialiser les programmes et les projets pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques sous l'impulsion des élus locaux et régionaux d'Afrique, afin d'accélérer leur appropriation par les populations, condition indispensable à la résilience des territoires et des écosystèmes dont dépendent les économies locales durables. La fréquence et la sévérité des chocs climatiques accélèrent les transhumances et migrations transfrontalières. Leur gestion durable appelle une coopération décentralisée entre collectivités territoriales situées dans les zones transfrontalière, avec des mécanismes et ressources découlant des financements liés au défi climatique.

**6.** Nous confirmons que c'est au niveau des villes et territoires que résident le gisement et le potentiel de coalition d'acteurs (y compris ceux du secteur privé) directement mobilisables pour engager la transition énergétique et écologique afin que nos territoires s'inscrivent dans une

trajectoire de développement durable, résilient et solidaire. Les régions, les villes et les territoires sont le niveau de gouvernance où peut le mieux s'intégrer et être mis en cohérence l'Agenda des Objectifs de Développement Durable, l'Agenda international du Climat et le Nouvel Agenda Urbain.

**7.** Nous sommes conscients de la nécessité de contenir l'étalement urbain pour réduire les consommations d'énergie, d'améliorer l'accès aux services aux populations et de baisser l'empreinte écologique des villes et régions. Nous nous engageons à intégrer ces enjeux dans nos politiques d'aménagement du territoire en milieu urbain et rural, ainsi que dans nos modes d'organisation des processus de production, de consommation et d'échanges, en allant dans le sens d'une économie circulaire. Pour cela, nous avons besoin que les Etats créent un cadre institutionnel et juridique incitatif pour soutenir nos initiatives.

**8.** La conférence de Marrakech doit être celle des solutions pour l'Action, après celle de Paris qui a été celle de l'engagement. Nous attendons en conséquence que Marrakech débouche sur des propositions précises pour mettre en œuvre l'Accord de Paris en particulier pour la mobilisation et l'accès aux financements par les collectivités territoriales et les acteurs opérationnels locaux. Nous demandons que les procédures soient simplifiées pour faciliter l'accès aux financements Climat.

**9.** Nous demandons qu'un guichet dédié soit prévu au Fonds Vert pour le Climat pour financer les programmes et projets présentés par les collectivités territoriales, et que les associations nationales et régionales de ces collectivités soient admises parmi les entités de mise en œuvre du Fonds. Nous rappelons que les collectivités territoriales d'Afrique ont très peu bénéficié des mécanismes de financement mis en place dans le cadre du Protocole de Kyoto, notamment les mécanismes de développement propre, à cause de la difficulté à préparer les dossiers éligibles. C'est la raison pour laquelle nous demandons qu'un programme massif de renforcement des capacités des collectivités d'Afrique et de leurs associations, soit mis en place sur la période 2017-2019. L'action des collectivités locales africaines pourra également s'appuyer sur les mécanismes de la coopération décentralisée Sud-Sud ou Nord-Sud, soutenant l'action internationale des collectivités territoriales, comme par exemple le 1% eau ou le 1% déchets ou énergie.

**10.** Nous engageons le secrétariat de CGLU-Afrique, l'organisation faitière des collectivités territoriales d'Afrique, à prendre toutes les initiatives utiles pour encadrer et impulser ce renforcement des capacités, l'élaboration de programmes et de projets et la mobilisation des financements, notamment dans le cadre de l'Académie Africaine des Collectivités Territoriales (ALGA). A cet égard, nous mandatons le secrétariat de CGLU-Afrique de conclure des partenariats avec des institutions spécialisées comme ICLEI Africa, l'IFDD, UNCDF-LoCAL, le mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, les partenaires du secteur privé, ou tout autre partenaire apte, en vue de faciliter l'opérationnalisation rapide desdits programmes et projets. Il est essentiel que les villes et les territoires d'Afrique bénéficient d'un accès massif aux financements d'investissement dans la période d'application des engagements des pays africains à partir de 2020.

**11.** Nous mandatons nos collègues élus locaux et régionaux du Maroc pour qu'ils soient nos porte-paroles auprès de la Présidence de la COP 22 afin que la Déclaration de Cotonou soit présentée lors du Sommet des élus locaux et régionaux prévu le 14 novembre 2016, et soit diffusée auprès des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques réunies à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016.

**12.** Conscients de l'importance de la COP22 et de sa tenue en terre africaine, nous nous engageons à mobiliser nos confrères élus locaux et régionaux, afin d'assurer une participation massive de l'Afrique à la Conférence de Marrakech, pour en garantir le succès et y faire entendre la voix forte et unie du continent.

**Fait à Cotonou, le 10 septembre 2016**

**Le Forum**